

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 153/2020

**Objet : Vente de foncier
économique dans la zone
d'activité Crau Durance à
Saint-Andiol**

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de SAINT-ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de ROGNONAS : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président en charge du Développement Économique expose que, dans le cadre de son développement économique, la société ATDE souhaite étendre sa zone de stationnement et de stockage. Elle a ainsi sollicité la communauté d'agglomération afin de savoir s'il serait possible de détacher une partie de l'espace vert situé au Sud de sa parcelle.

La Communauté a envisagé les possibilités de découpage compte tenu de la présence d'un bassin de rétention sur cet espace. Après examen technique, il serait effectivement possible de détacher une emprise de l'ordre de 350 m², sans affecter ni diminuer l'emprise et la fonction du bassin.

Les terrains sur la zone d'activité ayant été commercialisés au prix de 40 €/m², le même tarif a été proposé à la société, soit un montant estimé de l'ordre de 14 000 €.

S'agissant d'un espace à usage collectif, la division parcellaire emporte la modification du lotissement et impacte les rapports contractuels entre co-lôtis. L'accord de chacun d'entre eux est donc requis avant toute cession foncière.

L'ensemble de ces accords ayant été obtenu, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente du terrain détaché et d'autoriser sa Présidente à signer les actes en découlant.

Après exposé, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur la vente d'un terrain d'une emprise de l'ordre de 350 m² à l'entreprise ATDE au prix de 40 €/m², soit un montant estimé de l'ordre de 14 000 €,
- autorise sa Présidente à signer les actes en découlant.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

